

Demande de subvention au Fonds d'arborisation

Arbres majeurs et arbres fruitiers haute tige

Conditions pour l'octroi de la subvention

Le/les arbres(s) sont plantés en plus de ce qui est exigé par le règlement communal sur la protection des arbres (art. 7 et 10) oui

Le/les arbres choisi(s) est/sont des arbres majeurs (pouvant atteindre une hauteur minimale de 10 mètres et plus à taille adulte, présentant un caractère de longévité spécifique et ayant une valeur dendrologique reconnue) ou sont des arbres fruitiers haute tige oui

Les travaux, s'ils ne sont pas réalisés par vos soins sont faits par un paysagiste de la région oui

Le/les arbre(s) sont achetés dans une pépinière vaudoise oui

Informations sur les travaux prévus

La plantation du/des nouvel/nouveaux arbre(s) sera faite par une entreprise professionnelle
 oui non (faite par vos soins)

Si oui, nom de l'entreprise

Nom de la pépinière où sera/seront acheté(s) le/les arbre(s)

Coordonnées personnelles

Nom

Prénom

Adresse

NPA, Localité

1020

Renens

Téléphone

Email

Date de la demande

Signature

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le règlement communal et les directives municipales régissant le Fonds d'arborisation en ligne sur renens.ch/subventions, et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

Documents à fournir en annexe pour l'octroi de la subvention (obligatoire)

Avant la réalisation des travaux

- L'offre pour la réalisation des travaux (s'ils ne sont pas faits par vos soins)
- La liste des essences d'arbres prévues et leur prix

Après la réalisation des travaux

- La facture finale des travaux et/ou de l'achat de(s) arbre(s)
- Une preuve de paiement (p.ex. facture payée, ticket de caisse, extrait de compte bancaire)
- Une copie de votre carte bancaire (pour le versement de la subvention)

A renvoyer à : Centre technique communal, rue du Lac 14, case postale, 1020 Renens ou ctc@renens.ch

Montant de la subvention	
--------------------------	--